EBOLA MESSAGE DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Cameroun a déjà pris d'importantes mesures de riposte contre l'épidémie de la Maladie à Virus Ebola, maladie grave, très contagieuse et qui tue souvent et rapidement. Aussi, sur Très Haute Instruction du Chef de l'Etat, 630 millions de francs CFA sont mobilisés pour souteni le plan national de riposte contre la Maladie à Virus Ebola.

**Nous rappelons qu'à ce jour, aucun cas n'a été enregistré au Cameroun**. Le Gouvernement s'emploie à maintenir notre pays dans cette situation, et sollicite l'implication de tous et de chacun.

Ceci passe par le respect strict des dispositions ci-après :

* Signaler au personnel de santé, si vous avez séjourné récemment dans un pays en épidémie, en vue de toute assistance nécessaire;
* Limiter les accolades et les embrassades;
* Se laver régulièrement les mains à l'eau propre et au savon;
* Eviter le contact, le dépeçage et la consommation de la viande de brousse (particulièrement les singes, les chimpanzés, les gorilles, les antilopes et les chauves-souris);
* **Appeler rapidement le personnel de santé** pour tout cas de fièvre accompagné de mal de tête, fatigue intense, de douleurs musculaires, de mal de gorge, de vomissement, de diarrhée ou d'hémorragie (saignement du nez, des yeux, de la bouche, etc) et **EVITER tout contact**;
* Attendre l'arrivée du personnel de santé, seul habilité à nettoyer les vomissements et autres secrétions, à désinfecter les habits et à transporter la personne suspectée;
* **En cas de décès**, éviter les rites et autopsies traditionnels sur le coprs du défunt, et confier urgemment l'enterrement au service d'hygiène de la mairie;
* En aucun cas, ne pas se substituer au personnel de santé ou service d'hygiène.

Ces dispositions peuvent paraitre contraignantes mais c'est à ce prix que chacun peut se protéger, protéger sa famille et protéger le Cameroun contre la Maladie à Virus Ebola.